A35-WP/189 P/30 20/9/04

ASSEMBLÉE — 35° SESSION

PLÉNIÈRE

Point 10: Élection des États contractants qui seront représentés au Conseil

CANDIDATURES PRÉSENTÉES PAR LES ÉTATS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES AUX ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'OACI (2005-2007)

(Note présentée par les 21² États membres de la Commission latino-américaine de l'aviation civile)

1. Sur la base de l'article 50 de la Convention relative à l'aviation civile internationale, les pays et territoires d'Amérique latine et des Caraïbes (Argentine, Aruba, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela), auteurs de la présente note, ont l'honneur de présenter aux États participant à la 35^e session de l'Assemblée les candidatures ci-après pour les élections des Représentants au Conseil de l'OACI pendant le triennat 2005-2007 :

1^{re} Partie : Brésil

2^e Partie : Argentine, Mexique et Colombie 3^e Partie : Chili, Honduras, Pérou et Sainte-Lucie

- 2. La région maintient des contacts étroits avec l'OACI, en particulier par l'intermédiaire des Bureaux régionaux de Lima et de Mexico, en accordant un appui spécial aux différentes tâches qu'elle exécute et en coopérant activement à tout ce qui touche l'aviation civile internationale.
- 3. Aussi les auteurs de la présente note souhaitent-ils remercier la communauté internationale de l'aviation de son appui à l'élection de leurs candidats.

— FIN —

Les versions anglaise et espagnole sont fournies par la CLAC.

Argentine, Aruba, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela